



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 5 mai

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 5 mai 2025 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) :

Rolland Camiré , maire	Raymond Côté , Conseiller no 4
Sylvain Côté , conseiller no. 1	Jonathan Morin , conseiller no. 5
Philippe Verly , conseiller no. 2	Johanne Maurice , conseillère no. 6
Patrick Bernier , conseiller no. 3	

La directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Céline Corbeil est également présente.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Rapports des différents comités et dossiers

ADMINISTRATION

5. Autorisation des comptes
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
7. Annulation du solde résiduel du règlement d'emprunt 2009-3
8. Annulation du solde résiduel du règlement d'emprunt 2021-04
9. Annulation du solde résiduel du règlement d'emprunt 2022-03
10. Annulation du solde résiduel du règlement d'emprunt 2023-06
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 366 100 \$ qui sera réalisé le 3 juin 2025
12. Programmation no 1 de la TECQ 2024-2028
13. Fin de probation
14. Trio Desjardins
15. Achat d'un nouveau photocopieur
16. Abolition du programme RénoRégion
17. Bâtiment de service parc Floral
18. Commandite Gala Tournesol d'or

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

19. Porte du garage

20. Trans-Appel

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Résolution autorisant une demande à la CPTAQ

22. Demande de dérogation mineure-Agrandissement bâtiment accessoire lot 3675926

LOISIRS ET CULTURE

23. commandite 2e édition Fête Nationale de Windsor

24. Commandite Calendrier des aînés

AUTRES

25. Correspondance

26. Varia

27. Deuxième période de questions du public

28. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2025-05-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Patrick Bernier
appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de public présent.

4. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- mairie:** le maire Rolland Camiré mentionne que les travaux au parc débiteront sous peu pour la reconstruction du bâtiment de service. La porte de garage sera remplacée dans les prochains jours. Il y a une grève présentement des
- a) ingénieurs du gouvernement qui pourrait retarder l'approbation de nos travaux de la TECQ, c'est à suivre. Samedi le 3 mai, il y a eu présentation des résultats des consultations sur les énergies renouvelables par la MRC à Richmond auquel le maire a assisté. Il a aussi assisté au souper des bénévoles.
 - b) **Travaux publics et hygiène du milieu:**
 - c) **Régie incendie:** le conseiller Philippe Verly mentionne que le conseil se rencontre la semaine prochaine.
Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice mentionne que samedi le 3 il y a eu une séance d'inscription à la balle. Il y a assez de
 - d) joueurs pour faire 4 équipes. Il y aura une rencontre avec les autres municipalités. Il y aura aussi une activité de vente de garage le 7 juin au parc Floral.
 - e) **Environnement:** rappel que la journée de l'arbre aura lieu le 17 mai en avant-midi.
 - f) **Trans-Appel:** Nous allons nommer Patrick Bernier comme délégué de la municipalité pour Trans-Appel.
 - g) **Urbanisme:** Il y aura un CCU en mai et il y a une rencontre pour l'avancement de la démarche du nouveau schéma le 20 mai.

ADMINISTRATION

2025-05-02 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2025-04-08 au 2025-05-05)

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn. Nom	Montant
202500230 (I)		2025-04-09	67 MINISTRE DU REVENU DU	6 914,46 \$
202500231 (I)		2025-04-09	68 RECEVEUR GENERAL DU	2 527,25 \$
202500234 (I)		2025-04-17	143 BELL CANADA	110,38 \$
202500235 (I)		2025-04-17	4 BELL MOBILITÉ	82,84 \$
202500236 (I)		2025-04-17	28 hydro	115,22 \$
202500237 (I)		2025-04-17	28 hydro	314,40 \$
202500238 (I)		2025-04-17	1360 ADN COMMUNICATION	53,40 \$
202500239 (I)	8382	2025-04-17	1325 MAISON DE LA FAMILLES	20,00 \$
202500240 (I)		2025-04-17	589 CONSEIL SPORT LOISIR DE	100,00 \$
202500241 (I)	8383	2025-04-23	1025 NAPIERVEAU LTEE	180,43 \$
202500242 (I)		2025-04-23	15 ADMQ	1 183,09 \$
202500244 (I)		2025-04-23	1491 Régie inter. sanitaire des	4 673,00 \$
202500245 (I)		2025-04-23	62 VILLE DE WINDSOR	570,00 \$
202500246 (I)		2025-04-23	1359 POSTAGE SOLUTIONS INC.	270,16 \$
202500248 (I)		2025-04-23	1365 LES ENTREPRISES JF	1 978,64 \$
202500249 (I)	8384	2025-04-23	19 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	107,79 \$
202500271 (A)		2025-04-28	1118 PNEUS METRO INC.	970,39 \$
202500253 (I)	8385	2025-05-02	1086 ANDRÉ MAURICE	218,45 \$
202500254 (A)		2025-05-02	1546 Archives Lanaudière	62,14 \$
202500255 (A)		2025-05-02	1109 Buropro Citation inc.	773,35 \$
202500256 (I)	8386	2025-05-02	1470 Centre d'inspection & Ici Pneu	524,97 \$
202500257 (A)		2025-05-02	1363 DÉFI POLYTECK	128,77 \$
202500258 (A)		2025-05-02	81 DISTRIBUTION J.M.	14,92 \$
202500259 (A)		2025-05-02	1394 DRUMCO ÉNERGIE	1 335,51 \$
202500260 (A)		2025-05-02	774 ENTREPRISE B. CHEVALIER	233,72 \$
202500261 (A)		2025-05-02	1355 EUROFINNS ENVIRONEX	94,86 \$
202500262 (I)	8387	2025-05-02	638 Fonds d'information sur le	12,00 \$
202500263 (A)		2025-05-02	94 GABRIEL COUTURE ET FILS	5 518,10 \$
202500264 (A)		2025-05-02	1393 HUGUES LAFOND	252,95 \$
202500265 (A)		2025-05-02	784 LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	341,18 \$
202500266 (A)		2025-05-02	35 LOCATION WINDSOR INC.	73,97 \$
202500267 (A)		2025-05-02	1601 MYRROY	1 358,72 \$
202500268 (A)		2025-05-02	1072 PHILIPPE LAPLANTE	60,00 \$
202500269 (I)	8388	2025-05-02	1488 PJB Industries inc.	444,95 \$
202500270 (A)		2025-05-02	1579 P/A G.G.M. (Windsor) 6425	277,48 \$
202500272 (A)		2025-05-02	742 QUEBEC MUNICIPAL	379,42 \$

202500273 (I)	8389	2025-05-02	1602 PRODUIT DE SOUDURE	3 944,07 \$
202500276 (A)		2025-05-02	89 RAYMOND CHABOT GRANT	5 116,38 \$
202500277 (A)		2025-05-02	39 RÉGIE INTERMUN.	79 539,30 \$
202500278 (A)		2025-05-02	140 RESSORTS CHARLAND	3 688,64 \$
202500279 (A)		2025-05-02	946 Sherlenn Hydraulique et	274,26 \$
202500280 (A)		2025-05-02	1472 TRANSPORT MICHEL	3 587,03 \$
202500281 (A)		2025-05-02	1000 VALORIS	2 230,20 \$
202500282 (A)		2025-05-02	14 VIVACO groupe coopératif	258,04 \$
202500283 (A)		2025-05-02	62 VILLE DE WINDSOR	4 898,64 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000				135 813,47 \$
Total des paiements				135 813,47 \$

Total des paies émises (du 2025-04-08 au 2025-05-05)
Dépôt direct: 19 536,68 \$

2025-05-03 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

2025-05-04 7. ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-3

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2009-03 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 741 600\$;

CONSIDÉRANT qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 499 400\$ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli désire approprier la subvention versée par le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) au montant de 242 200\$

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 300 600\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2009-03 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

Par conséquent,

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Patrick Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense du règlement no 2009-03 soit réduit de 800 000\$ à 741 600\$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2009-03 soit réduit de 800 000\$ à 499 400\$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2009-03, la municipalité de Val-Jolie approprie la subvention versée par le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) au montant de 242 200\$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-05-05 8. ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-04

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2021-4 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 394 925\$\$;

CONSIDÉRANT qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 275 000\$ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli affecte de son fonds général la somme de 59 925\$;

CONSIDÉRANT que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli affecte la part payée comptant par les bénéficiaires des travaux au montant de 60 000\$

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 261 494\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2021-04 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Par conséquent,

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2021-04 soit réduit de 536 494\$ à 394 925\$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2021-04 soit réduit de 536 494 à 275 000\$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2021-04, la municipalité de Val-Joli affecte la part payée comptant par les bénéficiaires des travaux au montant de 60 000\$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2021-04, la municipalité de Val-Joli affecte un montant de 59 925\$ de son fonds général;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-05-06 9. ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-03

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2022-03 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 315 658\$;

CONSIDÉRANT qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 39 073\$ le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli désire approprier la subvention versée par le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 au montant de 236 585\$

CONSIDÉRANT que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité désire affecter un montant de 40 000\$ représentant une quote-part versée par les promoteurs;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 316 344\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2022-03 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser sont financement;

Par conséquent,

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2022-03 soit réduit de 355 417\$ à 315 658\$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2022-03 soit réduit de 355 417\$ à 39 073\$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2022-03, la municipalité de Val-Joli approprie la subvention versée par le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 au montant de 236 855\$

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2022-03, la municipalité de Val-Joli affecte le montant de 40 000\$ versée par les promoteurs;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-05-07 10. ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-06

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2023-06 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 220 000\$;

CONSIDÉRANT qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 200 000\$ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité de Val-Joli affecte la somme de 20 000\$ de son fonds général;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 72 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2023-06 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

Par conséquent,

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense du règlement no 2023-06 soit réduit de 272 200\$ à 220 000\$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2023-06 soit réduit de 272 000\$ à 200 000\$

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 2023-06, la municipalité de Val-Joli affecte la somme de 20 000\$ de son fonds général;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-05-08 11. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 366 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 JUIN 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 366 100 \$ qui sera réalisé le 3 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-05	73 800 \$
2019-08	1 124 600 \$
2019-08	167 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-05 et 2019-08, la Municipalité de Val-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Patrick Bernier
appuyé par Jonathan Morin
Et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	70 700 \$	
2027.	73 500 \$	
2028.	76 400 \$	
2029.	79 600 \$	
2030.	82 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	983 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-05 et 2019-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2025-05-09 12. PROGRAMMATION NO 1 DE LA TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Raymond Côté
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-05-10 13. FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'embauche de M. Dan Coutu le 4 novembre 2024 et qu'une période de probation était prévue;

CONSIDÉRANT que la période de probation de 6 mois tire à sa fin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité ressources humaines formé pour la rencontre du 30 avril avec M. Coutu;

Il est proposé par Sylvain Côté

Appuyé par Philippe Verly

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confirmer la permanence de Dan Coutu à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement et agraire et toutes les fonctions spécifiées de la résolution d'embauche 2024-11-08.

2025-05-11 14. TRIO DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli appuie les objectifs Trio Desjardins qui permet aux jeunes de se préparer au marché de l'emploi;

Il est proposé par Patrick Bernier

Appuyé par Jonathan Morin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

S'engage à financer la participation d'un candidat au programme Trio Desjardins au montant de 340\$ à l'emploi de la municipalité de Val-Joli.

2025-05-12 15. ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT le plan triennal adopté qui prévoit le remplacement du photocopieur;

Il est proposé par Patrick Bernier

Appuyé par Jonathan Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à Buropro pour l'achat d'un photocopieur Toshiba e studio 3525AC au montant de 8089.00\$ plus taxes et un coût à la copie de 0.0075 pour les copies noir et blanc et 0.0532 pour les copies couleur pour les 5 prochaines années.

2025-05-13 16. ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de Val-Joli demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision d'abolir le programme RénoRégion.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Patrick Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-Joli de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. André Bachant, député de Richmond
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

2025-05-14 17. BÂTIMENT DE SERVICE PARC FLORAL

CONSIDÉRANT les travaux de construction du bâtiment de service du parc Floral à réaliser;

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés en régie interne;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les travaux de construction du bâtiment de service du parc Floral

D'autoriser un budget prévisionnel de 50 000\$ pour les fournisseurs et matériaux;

DE mandater Alain Morin à titre de chargé de projet.

2025-05-15 18. COMMANDITE GALA TOURNESOL D'OR

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le gala Tournesol d'or;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer une commandite de 100\$ pour le gala Tournesol d'or.

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2025-05-16 19. PORTE DU GARAGE

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de porte de garage prévus au Plan triennal des immobilisations;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la proposition de Portes de Garage Provost inc. au montant de 8 150.00\$ plus taxes pour la fourniture et l'installation de la nouvelle porte de garage, incluant le retrait de la vieille porte et du moteur;

D'engager Alain Morin et son équipement plafolift pour les travaux de préparation du cadrage et le retrait des rails.

2025-05-17 20. TRANS-APPEL

**Demande de financement PSTA 2025-2027
Renouvellement de l'entente de service de transport adapte (Trans-Appel)
Délégation à Ville de Windsor comme mandataire
Nomination d'un délégué municipal pour Val-Joli**

CONSIDÉRANT les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l'article 48.39 de la Loi sur le transport, demandant l'organisation et l'offre d'un transport adapté sur chacun des territoires ;

CONSIDÉRANT, pour le Val-St-François, que les municipalités entendent désigner Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François ;

CONSIDÉRANT l'exigence dans le PSTA 2025-2027 d'avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Trans-Appel Inc opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif ;

CONSIDÉRANT la planification financière de Trans-Appel Inc pour les 3 prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite nommer un délégué municipal suite au départ du conseiller Gilles Perron

En conséquence, il est proposé par Patrick Bernier
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation et l'opération du service de transport adapté ;

D'ADOPTER la tarification des déplacements des personnes admissibles fixée, pour l'année 2025 à 2027, à 4 \$ pour un déplacement intra MRC et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), tout en étant possible de modifier en cours de période par une autre résolution ;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. joints à la demande ;

D'ENTÉRINER les prévisions de déplacements comme suit :

2025 : 17 000 déplacements

2026 : 18 000 déplacements

2027 : 23 000 déplacements

DE DEMANDER une contribution au MTMD selon le programme PSTA 2025-2027 selon les montants inclus dans la liste des revenus des budgets suivants :

2025 : Achalandage Transport adapté: 17 000

- o Contribution MTQ 353 600\$
- o Contribution MRC 231 289\$
- o Contribution du milieu 0\$
- o Contribution des usagers 61 316\$
- o **TOTAL.....646 205\$**

• 2026 : Achalandage Transport adapté: 20 000

- o Contribution des usagers 61 005\$
- o Contribution du milieu 0\$
- o Contribution MRC 249 611\$
- o Contribution MTQ 429 000\$
- o **TOTAL.....739 610\$**

2027 : Achalandage Transport adapté: 23 000

- o Contribution MTQ 508 300\$
- o Contribution MRC 467 692\$
- o Contribution du milieu 0\$
- o Contribution des usagers 61 131\$
- o **TOTAL.....1 037 123\$**

D'ADHÉRER au service pour l'année 2025 à 2027 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 \$ par habitant pour 2025, et payer la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l'année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité ;

D'ADOPTER le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services ;

DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-St-François à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 353 600 \$ pour l'année 2025, à 429 000 \$ pour l'année 2026 et à 508 300 \$ pour l'année 2027;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Val-Joli à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement ;

DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget chacune des années 2025 à 2027.

DE nommer le conseiller Patrick Bernier à titre de délégué municipal.

HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-05-18 21. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la demande d'appui est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 677 519 sur une superficie d'environ 4.2 hectares, en faveur du propriétaire du lot 3 677 467. Le demandeur appuie sa demande par l'absence d'accès à partir de la propriété du 250, 11^e rang.

CONSIDÉRANT que le lotissement est conforme à la réglementation municipale.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Il est proposé par Patrick Bernier
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 677 519.

2025-05-19 22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE-AGRANDISSEMENT BÂTIMENT ACCESSOIRE LOT 3675926

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire sur visant le lot 3 675 926 sur un lot sans bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage **no.2004-6** exige la présence du bâtiment principal sur le même lot pour permettre un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du demandeur est composé d'un lot à Windsor, soit le lot comportant le bâtiment principal et un lot en arrière-cour situé à Val-Joli;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande puisque l'agrandissement demandé respecte les normes d'implantation du règlement de zonage;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement du bâtiment accessoire sur le lot 3 675 926 à condition que le bâtiment réponde aux normes d'implantation d'un bâtiment accessoire.

LOISIRS ET CULTURE

2025-05-20 23. COMMANDITE 2E ÉDITION FÊTE NATIONALE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT la demande de partenariat pour la 2e édition de la Fête nationale de Windsor;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 500\$ à la 2e édition de la Fête nationale de Windsor.

2025-05-21 24. COMMANDITE CALENDRIER DES AÎNÉS

Il est proposé Johanne Maurice
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour l'achat de 2 publicités dans le calendrier au montant de 280\$.

AUTRES

25. CORRESPONDANCE

1. MAMH aide additionnelle TECQ pour bâtiments municipaux
2. Cogesaf

26. **VARIA**

27. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de public présent.

2025-05-22 28. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 24. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
maire

Marie-Céline Corbeil
directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire